

TERMES DE REFERENCE DE L'ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT D'UNE UNITE D'AQUACULTURE

1- IDENTIFICATION DU PROMOTEUR ET DU BUREAU D'ETUDE

1.1 - Identification du promoteur

Non du responsable ou du promoteur

Raison sociale

Adresse du responsable

Adresse siège et unité

Procédé d'élevage

Capacité d'élevage

Superficie totale

Superficie exploitée

Date d'entrée en production

1.2 - Identification du bureau d'étude

2 - DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET

2.1 - Préparation du site et construction

2.1.1 - Dégagement du terrain, abattage d'arbre (nature, nombre et emplacement), terrassement, ...

2.1.2 - Plan général de l'usine : les installations de production, les ouvrages d'élimination des rejets liquides et solides... etc.(joindre le plan de masse)

2.2- Présentation des différents ouvrages de production

- Description détaillée des infrastructures de production sur terre et/ou en mer (bassins, cages, canaux d'adduction et de rejets, station de pompage, ..., ect) et indiquer leurs dimensions
- Equipements prévus pour la ferme aquacole (pompe, groupe électrogène, matériel de transport, matériel hydraulique, ..., ect)
- Description détaillée du procédé d'élevage
- Matière première utilisée pour la nutrition
- Origine de l'eau utilisée pour l'activité de l'unité
- Joindre un plan détaillé des installations avec indication précise de leurs emplacements, de l'endroit exact de la prise d'eau ainsi que celui du rejet ; les chenaux d'adduction et de rejet.

2.3 - Nature, quantité et destination des produits finis

2.4 - Qualité et quantité des rejets

2.4.1 - Rejet liquide (quantité, qualité ;)

2.4.2 - Déchet solide (nature et quantité, ...)

2.4.3 - Rejet atmosphérique

2.4.3.1 - Nature de l'énergie : gaz, électricité,...

2.4.3.2 - Les odeurs

2.5 - Horizon temporel du Projet :

Présenter la chronologie du projet sous forme de planning à barres englobant les différentes phases du projet (préparation du site, construction, exploitation, extension,)

3 - JUSTIFICATION DU CHOIX DU PROJET

3.1 - Les facteurs environnementaux

3.2 - Les facteurs techniques :

(Description des technologies disponibles pour les différentes opérations du projet et explication des critères et des considérations qui ont amené au choix du procédé retenu.

3.3 - Les facteurs socio-économiques

3.3.1 - La main d'oeuvre

3.3.2 - Le marché

3.3.3 - La rentabilité

4 - DESCRIPTION DE L'ETAT INITIAL DU SITE

4.1 - Occupation des sols et situation

4.1.1 - Plan d'implantation indiquant les ressources naturelles susceptibles d'être affectées par l'activité

4.1.2 - Vocation de la zone (industrielle, urbaine, agricole, commerciale,...etc)

4.1.3 - Proximité du littoral et des habitations

4.1.4 - Infrastructures actuelles et prévues: approvisionnement en énergie, eau et réseau ONAS, situation des axes de transport et volume du trafic prévisible

4.2- Cadre physique du site et ses environs

4.2.1 - Géologie et pédologie du site et ses environs

4.2.2 - Climat (pluviométrie, température, vents dominants, etc)

4.2.3 - Eaux de surface et eaux souterraines

4.2.3.1 - hydrogéologie du site (existence de nappe, profondeur, ...)

4.2.3.2 - Nature et hydrologie des eaux de surface à proximité (mer, oued, lac, sebkhat,...)

4.2.3.3 - Hydrodynamique marin dans la zone d'impact (marée, courant, houle, sédimentologie, ...)

4.3 - Cadre biologique du site et ses environs

4.3.1 - Relevé de faune et de flore (terrestre et marien) : diversité/ rareté

4.3.2 - Mise en évidence de la sensibilité du terrain

4.3.3 - Description des éléments naturels (forêts, lac,...)

4.4 - Paysage

4.4.1 - Description détaillée du paysage

4.4.2 - Evaluation d'unités paysagères

4.5 - Cadre socio-économique

4.5.1 - Situation socio-économique de la région

4.5.2 - Activités existantes : tourisme, agriculture, pêche, etc

Indiquer le nombre de projet similaire existant dans le périmètre de l'étude et les distances qui les séparent du projet.

4.5.1 - Infrastructures existantes

5 - ANALYSE DES CONSEQUENCES PREVISIBLES, DIRECTES ET INDIRECTES DE L'UNITE SUR L'ENVIRONNEMENT

5.1 - Impact sur le milieu naturel : Impact d'origine prophylactique, physico-chimique et microbiologique.

5.1.1 - La végétation

5.1.2 - Le sol

5.1.3 - L'eau

5.2 - Impact sur le milieu humain

5.2.1 - Proximité des habitations (odeurs, bruit...etc). Préciser les distances qui séparent les habitants du projet.

5.2.2 - Trafic

6 - MESURES ENVISAGEES POUR SUPPRIMER,REDUIRE ET COMPENSER LES CONSEQUENCES DOMMAGEABLES A L'ENVIRONNEMENT

6.1 - Description des mesures :

Description des mesures de tous ordres technique, juridique, social, économique ou autres prévues pour supprimer, réduire et, si possible, compenser les conséquences dommageables de l'unité.

6.1.1 - Eaux usées sanitaires

- Mode de gestion (procédé d'élimination, dimensions et emplacement des ouvrages, ...)
- Destination finale

6.1.2 - Eaux usées issues l'activité de l'unité

- Procédé de traitement ou d'élimination de ces eaux usées
- Dimensions des différents ouvrages de traitement ou d'élimination de ces eaux usées
- Destination finale de ces eaux

6.1.3 - Déchets solides

- Procédé d'élimination
- Type, dimensions et caractéristiques des différents ouvrages et des équipements de gestion de ces déchets. Joindre une coupe de ces ouvrages
- destination finale

6.1.4 - Odeurs : le procédé d'élimination des mauvaises odeurs.

Fournir le plan d'exécution (à échelle) des différents ouvrages de traitement et de réduction des nuisances générées par l'unité.

6.2- Coûts d'investissement du projet :

Ainsi que le coût de la mise en œuvre des mesures de réduction des nuisances.

7- Plan de gestion environnementale

Un PGE doit être préparé conformément au décret N° 2005-1991 du 11 juillet 2005 des EIE. Ce plan doit comprendre des détails sur les initiatives de gestion à appliquer durant la phase de construction et d'exploitation du projet. Le PGE doit comprendre les éléments de base suivants:

- Programme d'atténuation : résumé des impacts et les mesures et les moyens envisagés pour atténuer ces impacts.
- Programme de suivi :(localisation des interventions, protocoles prévus, liste des paramètres mesurés, méthodes d'analyse utilisées, échéancier de réalisation, ...).
- Arrangement institutionnel pour la mise en œuvre du PGE.

Le PGE doit inclure le budget (ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des mesures d'atténuation et programme de suivi) et doit identifier les responsables chargés de la mise en œuvre.

Le PGE doit être présenté sous forme de 3 tableaux incluant les informations ci-dessous indiquées :

1- Programme d'atténuation

Activité du projet	Impacts potentiels	Mesure(s) Proposées	Responsabilités institutionnelles	Estimation des coûts
Phase de pré-construction (préparation terrain)	Impact et milieu concernés : eau, air, déchets, bruits, sol, paysage, population, ...	Mesures d'atténuation, de compensation,...	Promoteur entrepreneur, organismes publics, tiers,...	Coûts des équipements, fonctionnement, compensation, formation.
Phase de Construction				
Phase d'exploitation & d'entretien				
Phase fermeture et/ou réhabilitation				

2- Programme de suivi

Mesures d'atténuation proposée	Paramètres à suivre	Lieu	Moyen de mesure	Fréquence des mesures à faire	Responsabilité	Coût
Phase de pré-construction	Qualité des rejets et l'état du milieu récepteur, ...	A l'émission et sur l'étendue des zones d'impacts	Equipements et méthodes de prélèvement et d'analyse	Nombre d'échantillons prélevés, périodicité, suivi continu	Promoteur, entrepreneurs, laboratoire d'analyses, ...	Prélèvements et analyses (matériel, personnel, consommables, ...)
Phase de Construction						
Phase d'exploitation & d'entretien						
Coût total						

3- Arrangement institutionnel pour la mise en œuvre du programme d'atténuation et du programme de suivi

Activité de renforcement institutionnel	Parties concernées	Période	Responsabilités	Coûts (DT)
Mitigation	<u>Intervenants :</u> promoteurs, entrepreneurs, labo, bureau de contrôle organismes publics concernés, ... <u>Rôle :</u> coordination, suivi de la mise en œuvre, évaluation, intervention urgente, ... <u>Activités :</u> formation, mitigation, information, contrôle, mesures correctives, ...	calendrier de déroulement des différentes activités, ...	qui fait quoi ? Limites des responsabilités de chaque intervenant	Coûts des activités : budget du projet, budget de l'état, autres ressources
Formation				
Mise en œuvre du PGE				
Sensibilisation				